

AVIS CHSCTA mercredi 6 mai

AVIS 1

Les membres du CHSCTA demandent que la responsabilité de la validation des protocoles sanitaires locaux, déclinaison des guides sanitaires nationaux, relatif à l'ouverture et au fonctionnement des écoles et des établissements soit celle de l'employeur et en aucun cas de la responsabilité locale des directrices et directeurs d'école.

AVIS 2

Les membres du CHSCTA demandent que l'ouverture des écoles, des établissements et des services ne soit conditionnée que par l'application stricte d'un protocole sanitaire construit et connu par tous : agents, collectivités et usagers.

AVIS 3

Les membres du CHSCTA demandent que les équipements de protection individuels relatif à un risque biologique (type pandémie du COVID19) soient fournis par l'employeur. Les membres du CHSCTA demandent qu'une formation à l'utilisation ces équipements soit donnée à tous les agent.e.s. Les membres du CHSCTA rappellent aussi que la responsabilité de l'employeur est engagée.

AVIS 4

Les membres du CHSCTA rappellent l'importance et l'obligation de la mise en place du document d'évaluation des risques professionnels (DUER) sur tous les sites de travail d'agent.e.s de l'éducation nationale. Les membres du CHSCTA demandent le déploiement du DUER ainsi que la réactualisation des DUER existants en incluant le risque biologique.

AVIS 5

Les membres du CHSCTA demandent que le COVID soit reconnue en affection imputable au service. Les membres du CHSCTA demandent que tous les agent.e.s symptomatiques ou positifs aux tests soient destinataires des documents CITIS. Les membres du CHSCTA demandent que tous les arrêts maladies de personnels ne soient pas décomptés en congés maladie ordinaire sur simple présentation d'une attestation du médecin traitant à défaut d'une attestation du médecin de prévention.

AVIS 6

Les membres du CHSCTA demandent que le groupe de travail académique sur le télétravail soit réuni au plus vite. Les membres du CHSCTA demandent que le débat soit engagé ce qui relève de la réglementation relative au télétravail mais aussi sur le travail à distance en tant de crise (type crise sanitaire) et le travail nomade.

AVIS 7

Les membres du CHSCTA rappellent que le travail à distance doit être la norme. Aussi, les membres du CHSCTA demandent que tous les agent.e.s qui font la demande de ne pas reprendre sur site reçoivent une réponse favorable et qu'aucune pression ne soit faite sur elles-eux.

AVIS 8

Les protocoles sanitaires sont enfin dévoilés. Les membres du CHSCTA demandent qu'en amont de l'accueil des usagers et à partir de la date de déconfinement, un temps nécessaire au retour sur site soit prévu.

Il s'agit pour tous les agents de bénéficier de temps pour :

- la formation à l'utilisation des équipement de protection individuelle
- prendre connaissance du protocole local et d'organiser son espace et temps de travail

Il s'agit de permettre aux équipes des communautés scolaires de bénéficier de temps pour :

- organiser l'accompagnement de celles et ceux qui en auront besoin ;
- réfléchir en équipe aux besoins et moyens indispensables à ce déconfinement, aussi bien en termes d'équipements matériels et sanitaires, que de renfort en personnel ;
- réorganiser les lieux avant l'arrivée des élèves ;
- prévoir le lien avec les familles afin d'expliquer comment le retour des élèves sera organisé.

Toute latitude devra être donnée aux équipes.

Les moyens devront se traduire notamment par des personnels en plus et non des heures supplémentaires à tous les niveaux.